



Résolution 394 (1969)¹

Perspectives à long terme de l'exploration spatiale pour l'Europe

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant pris connaissance du rapport sur les perspectives à long terme de l'exploration spatiale pour l'Europe ;
2. Consciente que l'activité spatiale, de par son caractère révolutionnaire et universel, permet de porter au plus haut niveau d'efficacité le processus du développement industriel dans les domaines les plus variés des technologies de pointe ;
3. Consciente qu'aucun pays industrialisé ne peut se soustraire aujourd'hui aux exigences du progrès technique du vingtième siècle dont l'aéronautique constitue le fer de lance et le stimulant indispensable au développement de la société industrielle future ;
4. Constatant que les efforts spatiaux actuels de l'Europe ne correspondent pas dans leurs objectifs, ordre de grandeur et efficacité, au rôle qui revient à l'Europe ;
5. Regrettant que l'Europe se soit contentée jusqu'à présent d'efforts partiels dans ce domaine, sans objectifs communs à long terme, ni coordination systématique tant des efforts nationaux que des travaux des organisations spatiales européennes existantes ;
6. Considérant qu'aucun pays européen seul n'est à présent en mesure de déployer des activités spatiales qui seraient comparables à celles des Etats-Unis ou de l'U.R.S.S. ;
7. Considérant que la politique spatiale européenne doit dorénavant être conçue comme faisant partie intégrante, non seulement de la politique scientifique générale, mais également de la politique industrielle des pays membres ;
8. Consciente que l'aide aux pays en voie de développement comportera dorénavant la livraison d'équipements pour des systèmes de satellites de télécommunications qui sont à même d'améliorer l'infrastructure nécessaire au développement industriel, agricole, culturel et social de ces pays,
9. Regrette que jusqu'à présent les pays européens aient laissé ce marché potentiel entièrement aux industriels américains, même en ce qui concerne les installations au sol ;
10. Consciente qu'un programme spatial européen constituerait en Europe le premier grand projet commun, dépassant le cadre des Six et ayant une portée non seulement scientifique mais également politique, et serait ainsi à même de servir de point de cristallisation en vue de la construction d'une communauté politique, économique et culturelle,
11. Met en garde contre le péril qui menace le développement industriel de l'Europe, si une décision de principe sur l'ampleur des activités spatiales européennes futures n'est pas prise dans l'immédiat ;

1. Discussion par l'Assemblée le 27 janvier 1969 (19e séance) (voir [Doc. 2517](#), rapport de la commission de la science et de la technologie). Texte adopté par l'Assemblée le 27 janvier 1969 (19e séance).



12. Souhaite le développement du potentiel d'une industrie spatiale européenne ainsi que la concentration de tous les efforts pour réaliser un programme commun avec un optimum d'efficacité ;
13. Souhaite le renforcement du pouvoir et des activités des organisations spatiales européennes existantes, surtout de la Conférence spatiale européenne ;
14. Estime que l'argument selon lequel l'exploration de l'espace coûterait trop cher à l'Europe est peu valable, si l'on considère, d'une part, sur le plan mondial, le niveau d'autres dépenses à caractère beaucoup moins pacifique, et d'autre part les bénéfices que l'industrie américaine tout entière a tirés par exemple du programme Apollo ;
15. Demande instamment aux responsables politiques européens la mise en oeuvre d'un programme spatial européen, basé sur une planification commune à long terme ;
16. Décide :
 - a. d'attirer l'attention de l'opinion publique européenne sur les arguments politiques, économiques, scientifiques et culturels qui militent en faveur d'un effort spatial européen accru, notamment par des interventions dans les parlements nationaux ;
 - b. d'inviter son Président à transmettre la présente résolution aux organisations spatiales européennes et aux ministres chargés des Affaires scientifiques et technologiques dans les pays membres ;
 - c. de soutenir et de suivre de près les efforts du Conseil de l'Europe et du Conseil de la coopération culturelle en particulier, en vue de susciter l'emploi progressif des techniques les plus modernes de l'enseignement et notamment l'utilisation de satellites pour la télévision éducative.